

Fonds Allianz Global Investors

Société d'investissement à capital variable Siège social : 6
A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») annonce par la présente le changement de dénomination de certaines catégories d'actions, comme indiqué ci-dessous, qui prendra effet le 22 septembre 2026 :

Objet	JUSQU'AU le 21 septembre 2026	À COMPTER DU 22 septembre 2026
Allianz Global Intelligent Cities Income Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Global Intelligent Cities Income AM (H2-SGD) LU2272731782 / A2QKRG	Allianz Global Intelligent Cities Income AMi (H2-SGD) LU2272731782 / A2QKRG
Allianz Global Intelligent Cities Income Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Global Intelligent Cities Income AMg (H2-SGD) LU2322448874 / A2QR4C	Allianz Global Intelligent Cities Income AMgi (H2-SGD) LU2322448874 / A2QR4C
Allianz Asian Multi Income Plus Changement de nom d'une catégorie d'actions	Allianz Asian Multi Income Plus AMg (H2-SGD) LU1282649810 / A14ZMA	Allianz Asian Multi Income Plus AMgi (H2-SGD) LU1282649810 / A14ZMA

Veillez noter qu'à la suite du changement de nom intervenu le 22 septembre 2026, les catégories d'actions distribueront leurs revenus conformément à la politique « IRD Neutral ».

Pour les classes d'actions couvertes contre le risque de change, le montant de la distribution peut être calculé selon la politique « IRD Neutral », qui exclut le différentiel de taux d'intérêt (« IRD ») du calcul. Bien que la distribution suive soit la politique de distribution nette, soit la politique de distribution brute, elle ne tient pas compte de l'IRD, c'est-à-dire de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises concernées par la couverture de change. Cet IRD peut être positif ou négatif, en fonction des niveaux des taux d'intérêt et du sens de la couverture, et représente l'impact économique de la couverture de change. Les parts de distribution visant à offrir un profil de distribution stable et appliquant la politique « IRD Neutral » présentent un risque élevé d'érosion du capital si le différentiel de taux d'intérêt est négatif.

La présente notification aux actionnaires est purement à des fins d'information réglementaire et aucune action n'est requise de votre part, sauf si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications détaillées ci-dessus.

Les informations ci-dessus présentent un aperçu des cas dans lesquels vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans frais de rachat ni de conversion, au plus tard jusqu'au jour de négociation concerné précédant l'entrée en vigueur de ces modifications. Afin de respecter ce délai, veuillez vous référer au jour de négociation applicable par compartiment et à l'heure limite applicable à chaque compartiment, avant laquelle une demande de rachat doit être reçue un jour d'évaluation.

Le prospectus (y compris les informations précontractuelles pertinentes) est accessible ou disponible gratuitement au siège social de la Société, auprès de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main et auprès des agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg, au Luxembourg, ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque juridiction où les compartiments de la Société sont enregistrés en vue d'une commercialisation au public.

Senningerberg, août 2026

Par ordre du Conseil d'administration
d'Allianz Global Investors Fund

Le présent document est une traduction du document original. En cas de divergence ou d'ambiguïté dans l'interprétation de la traduction, la version originale en anglais prévaudra, à condition que cela ne soit pas contraire à la législation locale de la juridiction concernée.